



CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX

LES **AVOCATS**

LA FORCE
DE 70 000
AVOCATS



www.cnb.avocat.fr

LA FORCE DE 70 000^{*} **AVOCATS**



*Estimation au 1^{er} janvier 2020

SOMMAIRE

Vos outils au quotidien pour...

Exercer	p.04
Vous former	p.10
Vous informer	p.12

Qui sommes-nous ?

Mission.....	p.16
Composition / Organisation	p.18



EXERCER



CLÉ AVOCAT

La **Clé Avocat** est une véritable **carte d'identité numérique professionnelle**.

Elle permet :

- d'**accéder** à votre espace avocat et à l'ensemble des services numériques dédiés à la profession
- de garantir la **confidentialité** et la **sécurité** des communications et des procédures
- de **déléguer l'accès de dossiers** à un confrère de votre choix
- de **signer électroniquement les actes d'avocat**

Comment obtenir votre Clé Avocat ?

Si vous êtes avocat au Barreau de Paris, commandez votre Clé Avocat auprès de votre Barreau. Partout ailleurs, rendez-vous sur le portail de commande et laissez-vous guider :

<https://ebarreau.certeurope.fr/#/>



Pour toute question liée à la commande ou au renouvellement de la clé, contactez-nous :

assistance@cnb.avocat.fr

Pour plus d'informations, rendez-vous sur l'application **e-services** du CNB, où des vidéos explicatives sont à votre disposition.



youtube.com/watch?v=dPSMfUktnf0



E-DENTITAS

Si vous n'avez pas de **Clé Avocat**, vous pouvez créer un compte **e-dentitas** afin d'avoir accès à certaines fonctionnalités*. Néanmoins, communiquer électroniquement avec les juridictions et signer numériquement des actes ne sont pas possibles sans la Clé.

Comment obtenir un compte e-dentitas ?

- Créez votre compte en ligne :
e-dentitas.avocat.fr/e-dentitas/index.html#/cas6
- Munissez-vous de votre numéro **CNBF**
(Caisse Nationale des Barreaux Français)



*messaging privée avocat, acte sous signature privée...



UNE QUESTION LIÉE À LA CLÉ AVOCAT, À E-DENTITAS ET AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE LA PROFESSION ?

CONTACTEZ-NOUS :

- Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h : **0970 823 321***
- Par courrier électronique :
assistance@cnb.avocat.fr
- À l'aide du formulaire en ligne :
assistance.cnb.avocat.fr, rubrique
« **Nous contacter** »

*Heure de Paris. Coût d'une communication normale vers la France métropolitaine.

CONSULTEZ LA FOIRE AUX QUESTIONS SUR E-ASSISTANCE (assistance.cnb.avocat.fr), LE PORTAIL D'AIDE EN LIGNE:

- **Actualisé en temps réel**
- Il propose notamment une **météo des services et un moteur de recherche** performant

EXERCER



E-MESSAGERIE SÉCURISÉE

Les messageries grand-public ne garantissent pas la confidentialité de vos échanges.

Utilisez l'**e-Messagerie**, une adresse de messagerie certifiée fiable et sécurisée accessible à l'aide de la Clé Avocat ou via e-dentitas. **Elle vous offre une suite de services nécessaires à votre activité :**

- l'**archivage** de vos fichiers
- l'**envoi de fichiers volumineux**
- un stockage de **messagerie de 50 Go** et un espace de **stockage de documents de 50 Go**
- le partage de **documents illimité**
- un **carnet d'adresses** permettant d'accéder à tous vos contacts
- un **agenda**
- la possibilité d'obtenir **une suite bureautique en option**



Pour plus d'informations, visionnez la vidéo du séminaire de formation sur les outils de communication sécurisés sur la **chaîne YouTube du CNB** :

youtube.com/watch?v=kQXMYhJOJSQ



CLUB UTILISATEURS

La possibilité est donnée aux avocats de nous faire part de leurs observations et propositions sur les outils numériques fournis à la profession.

Nous vous remercions d'écrire à cnbnumerique@cnb.avocat.fr.



VOS ACTES NUMERIQUES

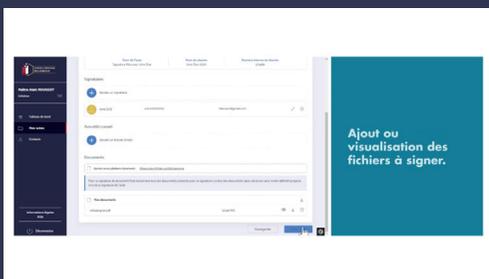
Simplifiez vos échanges avec vos clients grâce à la dématérialisation de vos actes.
Visionnez la vidéo de présentation : vimeo.com/125125620



E-ACTES SOUS SIGNATURE PRIVÉE :

- permettez à vos clients de signer électroniquement leurs actes
- à distance ou en présentiel
- sollicitez ou soyez sollicité par un confrère pour soumettre un acte
- offrez la **sécurité d'un acte papier** à un acte numérique
- une plateforme faite **par les avocats, pour les avocats**

www.youtube.com/watch?v=SDwlh57W68Y



E-CONVENTIONS D'HONORAIRES :

- des **conventions d'honoraires dématérialisées**
- la possibilité pour vos clients de les **signer électroniquement**
- un **stockage et un archivage facilités et sécurisés**



E-ACTES D'AVOCAT :

- gagnez du temps : **facile et rapide** à utiliser
- **plus de souplesse**
- une **sécurité totale**
- l'e-acte d'avocat a la **même valeur que l'acte d'avocat papier**



E-PROCÉDURES PARTICIPATIVES :

- **faites vos mises en état par avocats** sur cet espace
- **réglez un différend**
- **accompagnez vos clients** dans la résolution amiable de leurs différends à l'aide de **conventions de procédures participatives dématérialisées**

Un tutoriel est à votre disposition ici : youtube.com/watch?v=RMqPWJgpNZI

EXERCER



AVOCAT.FR

Développez votre clientèle grâce à ce service de mise en relation qui vous permet :

- de **créer une vitrine en ligne**
- de **fixer vos honoraires**
- de **renseigner vos disponibilités**, prendre des rdv, accepter, refuser ou proposer un nouveau créneau
- de **réaliser des consultations à distance** par visio-conférence
- de **renforcer votre visibilité** grâce à vos blogs



E-MÉDIATION

- **créez et gérez** vos dossiers de médiation
- de manière **centralisée et sécurisée**
- depuis **un ordinateur ou un smartphone**

Profitez d'outils :

- de planification de vos **réunions de médiation**,
- de **modèles-types**,
- d'un système de **visio-conférence** offrant confidentialité et possibilité d'apartés en cours de réunion plénière à distance.



Pour plus d'informations, visionnez la vidéo de présentation sur **la chaîne YouTube du CNB**

youtube.com/watch?v=u5qIUqvKIU



E-COTISATION

Réglez directement vos cotisations en ligne : **simple, rapide et sécurisé**
cotisation.cnb.avocat.fr/login

NOUVEAUTÉ :

Vous pouvez désormais donner procuration pour le règlement de votre cotisation, en toute simplicité depuis votre Espace personnel.

Pour plus d'informations :
cnb.avocat.fr/fr/actualites/des-le-16-mars-payez-vos-cotisations-en-ligne



E-BARREAU

Communiquez avec les juridictions grâce à e-Barreau.

Une plateforme d'échange direct avec les tribunaux judiciaires, les cours d'appel et les tribunaux de commerce.

- consultez et gérez **les dossiers des affaires et le registre des audiences**
- envoyez et recevez les **courriers électroniques, actes et pièces de procédure.**



Visionnez la présentation d'e-Barreau sur **la chaîne YouTube du CNB** :

youtube.com/watch?v=fj0E2oGDXb4



OUTILS DE COMMUNICATION

Plusieurs éléments personnalisables (logo, en-tête, carte de visite...) sont à votre disposition sur le site du CNB pour assurer l'identité visuelle de votre cabinet.

Téléchargez-les ici :

cnb.avocat.fr/fr/identite-visuelle-et-logotype



Une question ? **Contactez-nous :**

servicecom@cnb.avocat.fr

CNB.AVOCAT.FR

Sur cnb.avocat.fr, accédez à l'ensemble de ces services dans l'espace avocat.

VOUS FORMER



FORMATIONS

Le CNB organise des **sessions de formation en ligne** (360LEARNING) sur les thématiques suivantes : gestion de cabinet, pratique de l'arbitrage interne, initiation au RGPD, cybersécurité et bientôt : blanchiment.

Les inscriptions se font auprès de l'École des avocats de votre ressort.



Une question ? Contactez-nous :

formation@cnb.avocat.fr



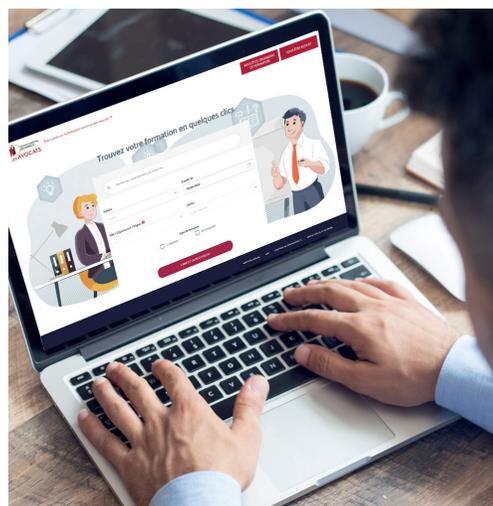
E-FORMATION

Trouvez votre formation en quelques clics, par matière, date, lieu ou CRFPA !

www.formations.avocat.fr/

Remplissez votre obligation de formation annuelle de 20 heures grâce à un catalogue de plus de 1 000 formations homologuées, en présentiel ou à distance proposées par le CNB, les CRFPA, les organismes de formation et les universités.

Répertoriez et conservez les formations que vous souhaitez mener et inscrivez-vous directement en ligne.





MENTIONS DE SPÉCIALISATION

Améliorez votre visibilité : devenez spécialiste

Les candidatures sont à adresser directement au CNB qui se charge d'organiser, avec les CRFPA, les sessions d'entretiens de validation des compétences professionnelles.

Le CNB délivre les certificats de spécialisation.

Retrouvez sur notre site notre guide pratique et l'agenda des prochaines sessions d'entretiens !

www.cnb.avocat.fr/fr/specialisation



Une question ? Contactez-nous :

specialisation@cnb.avocat.fr



ÉVÈNEMENTS

La profession organise des événements et formations **éligibles au FIF PL** sur les thématiques d'actualité **partout en France.**

Retrouvez l'agenda des événements ici :
cnb.avocat.fr/fr/agenda

Et inscrivez-vous directement en ligne.



Vous souhaitez vous inscrire ou vous vous êtes inscrit à un événement du CNB et vous avez une question ?
Contactez-nous :

evenement@cnb.avocat.fr



VOUS INFORMER



RÈGLEMENT INTÉRIEUR NATIONAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT (RIN)

Le Règlement intérieur national, qui intègre également le Code de déontologie des avocats européens, est mis à jour en temps réel sur cnb.avocat.fr

www.cnb.avocat.fr/fr/reglement-interieur-national-de-la-profession-davocat-rin

Tenez-vous informé !



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PROFESSION D'AVOCAT

CONNAÎTRE LES CHIFFRES DE LA PROFESSION

L'Observatoire national de la profession d'avocat réalise des travaux économiques et statistiques sur la profession d'avocat :

la démographie, les modes d'exercice, les perspectives, les marchés... Chaque année, des études cartographient la profession sur tout le territoire. Un outil de connaissance essentiel.



Une question ? Contactez-nous :

observatoire@cnb.avocat.fr



ENCYCLOPÉDIE DES AVOCATS

Accédez à la base documentaire du CNB, véritable mine d'informations pratiques et institutionnelles.

Comment se connecter ?

Rendez-vous sur :

www.encyclopedie.avocats.fr

Connectez-vous à l'aide de votre Clé Avocat ou de votre compte e-dentitas pour avoir accès à tout le contenu réservé à la profession



Une question ? Contactez-nous :

encyclopedie@cnb.avocat.fr

Ressources pratiques

Toute la documentation pratique...

- **Modèles et documents-type**
- **Guides pratiques**
- **Avis déontologiques**
- **Avis techniques** sur les modes et structures d'exercice

Ressources institutionnelles

... Et aussi la documentation institutionnelle

- **Rapports et travaux du CNB**
- **Motions et résolutions votées aux Assemblées générales**
- **Communiqués de presse**



VOUS INFORMER



SITE WEB

**LE PORTAIL WEB CNB.AVOCAT.FR :
200 000 VISITES MENSUELLES !**

- **Informations** sur l'Institution
- **Actualités** de la profession
- **Travaux** des commissions et groupes de travail
- **Agenda des événements** et la possibilité de s'inscrire en ligne
- **Annuaire national** de la profession



Retrouvez **tous les services du CNB**
sur **cnb.avocat.fr**



Retrouvez **les dossiers thématiques**
sur les temps forts de l'actualité,
mis à jour quotidiennement



NEWSLETTERS

SUIVEZ LES ACTUALITÉS DE LA PROFESSION !

Des lettres d'information électroniques

- pratiques
- événementielles
- sur **les actualités législatives**
- thématiques
- sur **les prises de position** de l'Institution
- des **flash infos**

À LA UNE

De nouveaux modèles d'actes devant le tribunal judiciaire et le tribunal de commerce disponibles !



Afin de vous aider à comprendre les enjeux de la réforme de la procédure civile, la commission Textes du Conseil national des barreaux a établi pour vous **18 modèles d'actes devant le tribunal judiciaire et le tribunal de commerce.**

[Consulter les fiches](#)



CENTRE NATIONAL DE MÉDIATION DES AVOCATS



C'est le centre d'information dédié à la promotion de la médiation. Plusieurs objectifs :

- Référencer les avocats spécialement formés
- Faciliter l'accès du justiciable à l'avocat médiateur grâce à l'annuaire des avocats référencés
- Mettre à disposition des avocats les outils pratiques
- Promouvoir les garanties apportées par la présence de l'avocat

cnma.avocat.fr/

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Conseil national des barreaux (CNB) est l'institution représentative de la profession d'avocat.

ORGANISER

la formation professionnelle initiale et continue des avocats

REPRÉSENTER

la profession auprès des pouvoirs publics ; le CNB est un acteur d'influence auprès des pouvoirs publics



UNIFIER

et faire évoluer les règles et usages de la profession d'avocat.
contact : reglesetusages@cnb.avocat.fr



SES MISSIONS LÉGALES



ASSURER

la communication électronique avec les juridictions



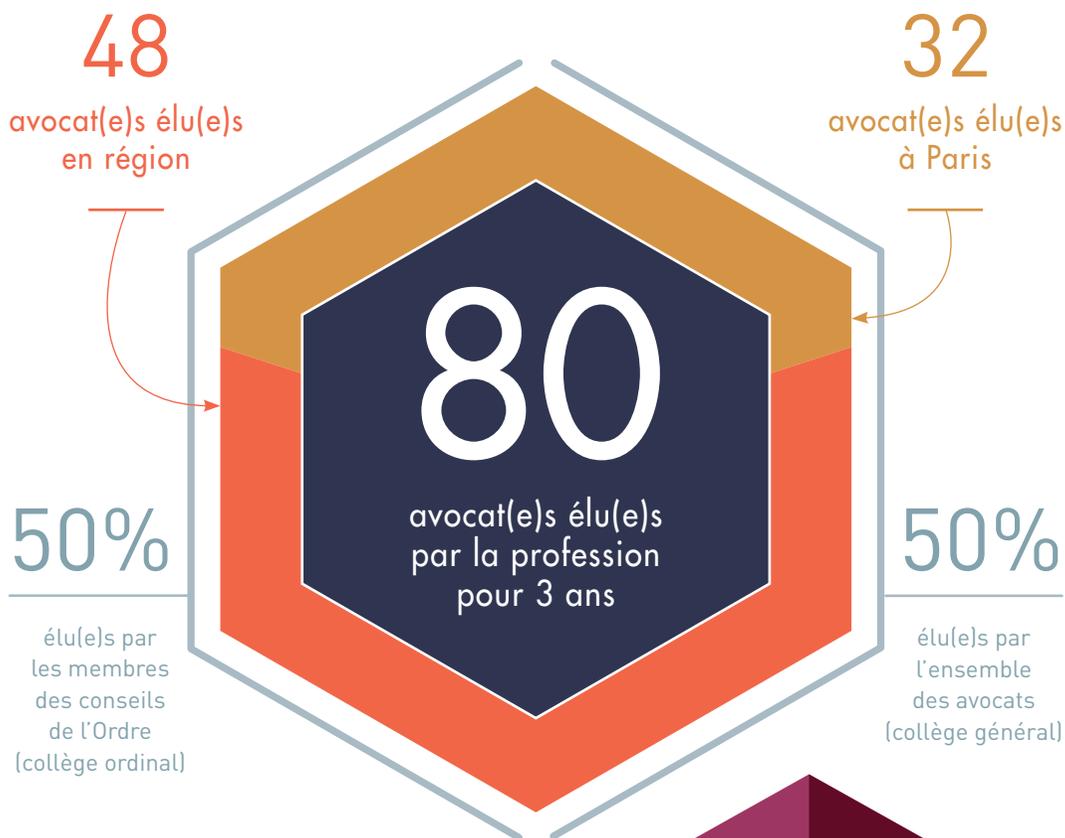
PUBLIER

l'annuaire national des avocats
cnb.avocat.fr/fr/annuaire-des-avocats-de-france

DÉCIDER

de l'admission des avocats étrangers au Barreau français
plus d'infos : <https://www.cnb.avocat.fr/fr/admission-des-avocats-etrangers>
plateforme d'admission des avocats étrangers : <https://admission.cnb.avocat.fr>

ORGANISATION



100%
PARITÉ

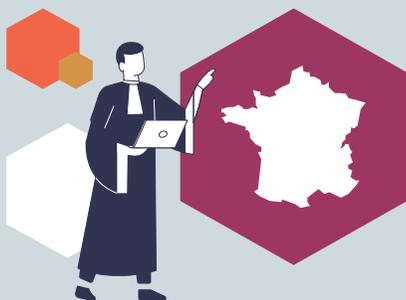
PROMOTEUR
DE LA PROFESSION,
LE CNB DÉFEND
**LES INTÉRÊTS
DES 70 000
AVOCATS
DE FRANCE.**

Chaque mois, le Conseil national des barreaux vous informe sur toutes ses actions menées pour défendre et promouvoir la profession d'avocat dans sa lettre d'information « **la Voix des avocats** » et ses « **Flash info** ».



EN FRANCE

il valorise l'avocat auprès du grand public et des entreprises



À L'INTERNATIONAL

il assure la défense des intérêts de la profession sur la scène internationale, aide à l'installation des avocats français à l'étranger



Les élus du CNB travaillent au sein de commissions
et de groupes de travail thématiques.

15 COMMISSIONS PERMANENTES



Accès au droit et à la Justice
Admission des avocats étrangers
Affaires européennes et
internationales
Collaboration
Communication institutionnelle
Droit et entreprises
Egalité
Exercice du droit
Formation professionnelle
Libertés et droits de l'Homme
Numérique
Prospective et innovation
Règles et usages
Statut professionnel de l'avocat
Textes

GROUPES DE TRAVAIL*



Arbitrage
Avocats / Experts judiciaires
CARPA
Droit des mineurs
Droit des victimes
Droit du travail
Droit Public
Entreprises et droits de l'Homme
Fiducie
Fiscalité
Lutte contre la fraude
et le blanchiment d'argent
Médiation
Open data
Spécialisation
Voies d'accès dérogatoires

**Une fois par mois, l'Assemblée générale
et chacune des commissions se réunissent.**

Retrouvez toute l'actualité des Assemblées générales et des commissions
sur notre site cnb.avocat.fr rubrique « [Assemblée générale](#) »
et « Commissions permanentes et groupes de travail ».

* Les groupes de travail évoluent en fonction de l'actualité de la profession



LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EST À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone au **01 53 30 85 60**
de 8 h 30 à 19 h 00

Par courrier électronique :
cnb@cnb.avocat.fr

Sur les réseaux sociaux



Au siège

180 Boulevard Haussmann - 75008 Paris

*[instagram.com/cnb_les_avocats](https://www.instagram.com/cnb_les_avocats)
[facebook.com/Conseil.National.Barreaux](https://www.facebook.com/Conseil.National.Barreaux)
twitter.com/cnbarreaux
[linkedin.com/company/conseil-national-des-barreaux---les-avocats](https://www.linkedin.com/company/conseil-national-des-barreaux---les-avocats)
[youtube.com/c/Conseilnationaldesbarreaux](https://www.youtube.com/c/Conseilnationaldesbarreaux)